



BULLETIN DES SSNA

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

Services de santé non assurés (SSNA)

www.provider.express-scripts.ca

Fournisseurs de soins dentaires



Printemps 2012

Formulaires des SSNA

Vous pouvez **télécharger** tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.esicanada.ca

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour soins dentaires

Veillez poster les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
Service des demandes de paiement pour
soins dentaires des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

Inscription des fournisseurs de soins dentaires

Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès du Programme des SSNA et avoir son propre numéro de cabinet, et ce, avant de fournir des services.

Veillez télécopier le Formulaire d'inscription des fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au numéro suivant :

Télécopieur : 905 712-0669

Autre correspondance

Veillez poster toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

SERVICES DE SOINS DENTAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SSNA

Bureaux régionaux de Santé Canada

PRÉDÉTERMINATIONS

Alberta	1 888 495-2516
Colombie-Britannique	1 888 321-5003
Manitoba	1 877 505-0835
Ontario	1 888 283-8885
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-5501
Saskatchewan	1 877 780-5458
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

Santé Canada
Centre de révision en orthodontie (CRO)

1 866 227-0943

Télécopieur : 1 866 227-0957

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Évitez d'imprimer!

IL SUFFIT SIMPLEMENT de communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au 1 888 511-4666.

Santé Canada et Express Scripts Canada reçoivent très souvent des messages d'erreur lors d'envois par télécopieur de documents importants aux fournisseurs des SSNA. Les causes varient entre un numéro de télécopieur non valide, un télécopieur fermé, un numéro qui ne correspond pas à un numéro de télécopieur, etc. Les fournisseurs de soins dentaires doivent tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à leurs renseignements. Sinon, il se peut qu'ils ne reçoivent pas les dernières mises à jour ou autre information importante de la part de Santé Canada et d'Express Scripts Canada, relativement au Programme des SSNA.

PENSEZ VERT! ...évitez d'imprimer. Choisissez le courriel comme mode de communication!

Soyez informé et recevez le même jour par courriel les renseignements sur le Programme des SSNA de Santé Canada.

... Plus besoin de monopoliser le télécopieur pendant la journée.

... Sauvegardez vos communications sur le réseau de votre cabinet.

... Partagez les communications au sein du cabinet au moyen d'un simple clic de la souris.

Vous pouvez communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour transmettre les modifications suivantes :

- Adresse de courriel
- Numéro de télécopieur
- Numéro de téléphone
- Correction de votre adresse actuelle

Pour effectuer d'autres modifications, veuillez remplir le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires*, le signer et l'envoyer par télécopieur ou par la poste aux coordonnées indiquées sur le formulaire.

Il peut s'agir des renseignements suivants :

- Nouvelle adresse (p. ex., déménagement)
- Dénomination sociale de la clinique ou du cabinet dentaire
- Renseignements bancaires (modification ou établissement d'un compte)
- Constitution en personne morale (formation d'une société ou d'une entreprise)
- Le fait de ne plus travailler dans une clinique ou un cabinet dentaire donné.

Vous pouvez télécharger le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires* à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Expiration du mot de passe pour accéder au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA

Le mot de passe du fournisseur permettant d'accéder au Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA expire tous les 180 jours. Assurez-vous de modifier votre mot de passe avant la date d'expiration en ouvrant une session dans votre compte et en respectant les critères relatifs aux mots de passe.

Conseil : Une fois que vous avez ouvert une session dans le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, cliquez sur le lien « Bienvenue Code d'utilisateur », situé dans le coin supérieur droit de l'écran, puis sélectionnez « Changer le mot de passe ». Le nombre de jours qu'il reste avant l'expiration de votre mot de passe est affiché au bas de la page.

Prothèses amovibles

- Le Programme des SSNA souhaite informer les fournisseurs que le coût global de remplacement d'une prothèse amovible peut être réduit dans les cas où l'historique du bénéficiaire contiendrait une demande traitée qui a été réglée pour une réparation, un regarnissage ou un rebasage au cours de l'année de la demande.
- *Combinaison de codes d'acte* : Le Programme des SSNA se réserve le droit de rajuster les honoraires en fonction du taux qui s'applique à des codes d'actes dentaires combinés, le cas échéant, lorsque des services dentaires de même type concernant les prothèses amovibles ont été effectués sur les maxillaires supérieur et inférieur au cours d'une période de trois mois.
- *Denturologistes* : Le Programme des SSNA souhaite informer les denturologistes que certains codes d'actes relatifs au regarnissage et au rebasage ont été réinstaurés à titre de services admissibles dans le cadre du programme. Les codes respectifs sont admissibles à partir de la date d'entrée en vigueur de votre grille régionale des soins dentaires des SSNA de 2011. Pour obtenir la liste des codes d'actes dentaires ainsi que les honoraires touchés par cette modification, veuillez consulter la communication du 15 février 2012 du Programme des SSNA, transmise par télécopieur.

Changement d'adresse du siège social du Programme des SSNA

Le Programme des SSNA souhaite informer les fournisseurs de soins dentaires qu'à compter du 26 mars 2012 les bureaux des Services de santé non assurés (SSNA) et du Centre de révision en orthodontie déménageront aux adresses suivantes :

Services de soins dentaires

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Direction générale de la Santé des Premières nations et des Inuits

Santé Canada

IA 1914D

14^e étage, Édifice Jeanne Mance

200, promenade Églantine

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Centre de révision en orthodontie
Programme des services de santé non assurés (SSNA)
Direction générale de la Santé des Premières nations et
des Inuits
Santé Canada
IA 1902C
2^e étage, Édifice Jeanne Mance
200, promenade Églantine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

RAPPELS

Augmentation des honoraires des spécialistes

À compter du 1^{er} février 2012, le Programme des SSNA a augmenté certains de ses honoraires pour les dentistes spécialistes, lorsque applicable, d'un pourcentage de 2,3 % au-delà des honoraires actuels où le ratio des honoraires des spécialistes/généralistes est inférieur ou égal à 125 %. Visitez le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour obtenir un exemplaire de la grille dentaire actuellement en vigueur pour les spécialistes du programme.

Projet d'essai endodontique

Le 1^{er} avril 2011, le Programme des SSNA a lancé un projet d'essai à l'échelle nationale. Ce projet, d'une durée de deux ans, vise à évaluer le bien-fondé, la faisabilité et la pertinence de lever l'exigence relative à la prédétermination (PD) pour les codes d'actes dentaires relatifs aux traitements de canal standards sur les prémolaires et les premières molaires. Toutefois, conformément à la politique endodontique, une prédétermination est exigée pour les traitements de canal sur les deuxième et troisième molaires.

Un comité du projet d'essai endodontique a été créé pour examiner des demandes de paiement relatives à un traitement de canal standard, choisies au hasard et ayant été réglées, afin de vérifier si le traitement respecte les dispositions de la politique endodontique, ainsi que les directives et les critères du Programme des SSNA. L'Administration centrale des SSNA communiquera avec vous si l'un de vos cas a fait partie de l'étude. Vous devrez alors fournir tous les documents nécessaires à son évaluation. Le Programme des SSNA rappelle aux fournisseurs que tous les services endodontiques ayant fait l'objet d'une demande de paiement doivent satisfaire aux critères de la politique endodontique actuelle.

Pour en savoir plus sur la politique endodontique et sur les dispositions générales du projet d'essai endodontique, veuillez vous reporter au Guide du fournisseur des soins dentaires (Section 8.4 - Services d'endodontie). Vous pouvez consulter et télécharger le document sur le site Web de Santé Canada à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna_dent/2011-prov-fourn-guide/index-fra.php ou encore sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA (sélectionnez Renseignements sur le programme et les politiques).

Pendant la période d'essai du projet, les bureaux régionaux de Santé Canada se réservent le droit de demander des pièces justificatives pour les traitements de canal ayant été

réglés. Ces derniers feront l'objet d'un examen afin de vérifier s'ils respectent les dispositions de la politique endodontique du Programme des SSNA.

Formulaires des SSNA mis à jour à télécharger

Vous pouvez télécharger tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Le tableau qui suit présente tous les formulaires de demandes de paiement pour soins dentaires du Programme des SSNA qui se trouvent sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA. Une fois les formulaires remplis, vous devez les envoyer à l'adresse indiquée.

Formulaire	Adresse
Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires - Programme des SSNA (Formulaire Dent 29 des SSNA)	Les prédéterminations, les post-déterminations et les demandes de remboursement aux bénéficiaires doivent être soumis au bureau régional de Santé Canada ou au Centre de révision en orthodontie (CRO). Les demandes de paiement relatives aux services indiqués dans la Nomenclature A ou les demandes de paiement avec prédétermination valide, soumettre à l'adresse Suivante : Express Scripts Canada Demandes de paiement pour soins dentaires - Programme des SSNA 3080, rue Yonge, bureau 3002 Toronto (Ontario) M4N 3N1
Formulaire d'avis de fin de traitement d'orthodontie - Programme des SSNA	Centre de révision en orthodontie Programme des services de santé non assurés (SSNA) Direction générale de la Santé des Premières nations et des Inuits Santé Canada IA 1902C 2 ^e étage, Édifice Jeanne Mance 200, av. Eglantine Ottawa (Ontario) K1A 0K9 Téléphone : 1 866 227-0943 Télécopieur : 1 866 227-0957
Résumé des soins d'orthodontie - Programme des SSNA	Centre de révision en orthodontie Programme des services de santé non assurés (SSNA) Direction générale de la Santé des Premières nations et des Inuits Santé Canada IA 1902C 2 ^e étage, Édifice Jeanne Mance 200, av. Eglantine Ottawa (Ontario) K1A 0K9 Téléphone : 1 866 227-0943 Télécopieur : 1 866 227-0957

Formulaire	Adresse
Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires	Express Scripts Canada À l'attention du Service des relations avec les fournisseurs 5770 rue Hurontario, 10 ^e étage Mississauga (Ontario) L5R 3G5 Télécopieur : 905 712-0669

Veillez vous reporter à la première page du présent bulletin pour connaître les coordonnées des différents bureaux.

Express Scripts Canada reçoit des demandes de prédéterminations et de post-déterminations de la part des fournisseurs. Veuillez noter qu'Express Scripts Canada ne traite pas ces types de demandes. Les demandes relatives aux prédéterminations et aux post-déterminations doivent être acheminées au bureau régional respectif de Santé Canada.

Nota : Les demandes ou les questions relatives aux prédéterminations et aux post-déterminations, et les demandes de remboursement au bénéficiaire doivent être acheminées au bureau régional de Santé Canada correspondant à la région où le service sera rendu ou l'a été, et non au bureau régional de Santé Canada où le bénéficiaire réside. Les demandes relatives aux traitements orthodontiques doivent être soumises au CRO.

Transfert électronique de fonds

Le transfert électronique de fonds (TÉF) permet de déposer les règlements par voie électronique dans votre compte bancaire le jour où le montant est versé, et les relevés sont postés aux fins de rapprochement des transactions.

En utilisant le TÉF, vous n'avez plus à vous préoccuper du délai de livraison d'environ deux semaines, selon la région (locale et dans la province) ou encore de la possibilité que vos chèques soient perdus ou volés.

Inscrivez-vous, c'est simple comme bonjour!

1. Veuillez remplir la section intitulée Modification du mode de règlement du *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires*.
2. Signez le formulaire et joignez-y un chèque avec la mention ANNULÉ ou une lettre de la banque.
3. Télécopiez ou postez le formulaire et le chèque ANNULÉ ou la lettre de la banque. (Par télécopieur, une photocopie du chèque est acceptée.)

Vous pouvez télécharger le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires* à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Demandes de paiement soumises en temps réel au moyen du système d'Échange électronique de données

Pourquoi ne pas adopter cette méthode aujourd'hui!

Lorsque vous soumettez vos demandes de paiement par voie électronique (ÉÉD) au moyen du logiciel de votre cabinet, les demandes sont acheminées en temps réel. Ainsi, le

bénéficiaire et vous pouvez immédiatement connaître le résultat du traitement.

Pour vous procurer un logiciel qui satisfait aux normes de transmission électronique du CDAnet, de l'Association des denturologistes du Canada (DACnet) ou du Réseau de l'ACDQ (Association des chirurgiens dentistes du Québec), communiquez avec votre association professionnelle pour obtenir la liste des fournisseurs agréés.

Les fournisseurs de soins dentaires peuvent soumettre des demandes de paiement à l'aide du système ÉÉD en vue de leur traitement en temps réel jusqu'à 30 jours après que les services ont été rendus.

Ce mode de soumission est disponible pour les fournisseurs de soins dentaires en tout temps, sauf durant les interruptions suivantes du système :

- Périodes de maintenance du vendredi, entre minuit et 6 h, heure de l'Est (au besoin);
- périodes de maintenance du dimanche soir, entre minuit et 6 h, heure de l'Est.

Annulation d'une demande de paiement effectuée le même jour

La transaction d'annulation d'une demande de paiement permet d'annuler une demande de paiement soumise antérieurement par ÉÉD, et qui a été réglée. La **demande de paiement ne peut être annulée que** le même jour où elle a été soumise et uniquement au moyen du système ÉÉD.

Pour annuler une demande de paiement après la date de soumission initiale, veuillez suivre le processus manuel indiqué dans la Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires. Vous pouvez télécharger la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Inscription d'un nouveau cabinet

Si un fournisseur de soins dentaires travaille dans plus d'un cabinet dentaire, il est important que chaque cabinet soit inscrit auprès d'Express Scripts Canada pour éviter une interruption de service relativement au traitement des demandes de paiement ou au règlement. Si le nouveau cabinet n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir le *Formulaire d'inscription du fournisseur de soins dentaires*, le signer et le **télécopier à Express Scripts Canada au 905 712-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires

Vous pouvez télécharger la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.